

CONCOURS PHOTO

« Nos Paysages du Sancerrois »

1 OBJET DU CONCOURS PHOTO

Le concours « Nos paysages du Sancerrois » s'inscrit dans la démarche du **Plan de Paysage du Sancerrois**, porté par le Comité Sancerrois pour le Patrimoine Mondial, association loi 1901.

2 THEME DES PHOTOS

Le thème est les paysages du Sancerrois et le territoire concerné est celui des 24 communes engagées dans la démarche « Plan de Paysage » : Bannay, Boulleret, Bué, Crézancy-en-Sancerre, Feux, Gardafort, Jalognes, Jars, Le Noyer, Saint-Bouize, Ménéhou-Ratel, Ménétreol-Sous-Sancerre, Montigny, Sainte-Gemme-en-Sancerrois, Saint-Satur, Sancerre, Savigny-en-Sancerre, Sens- Beaujeu, Subligny, Sury-en-Vaux, Thauvenay, Veaugues, Verdigny, Vinon.

Le paysage est l'affaire de tous. Ces photos aideront à mieux définir les paysages du Sancerrois, et à envisager leur valorisation, leurs transformations éventuelles.

3 CATEGORIES

Le concours comprend deux catégories : moins de 12 ans et plus de 12 ans.

4 DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020. La date limite de dépôt des dossiers de participation est fixée au 31 août 2020 inclus.

5 CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

La participation au concours est gratuite. Il est ouvert à toutes les personnes sachant se servir d'un appareil photo. Sont exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours.

6 MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant doit proposer deux photos : la première dont le sujet est « **Quel est mon paysage préféré, celui que j'aime ?** » et la deuxième dont le sujet est « **Quel est le paysage qui me choque le plus ?** ». Un court texte devra les accompagner et expliquer « **pourquoi ces deux choix ?** ».

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Il devra transmettre à partir d'une adresse de mail valide son texte et **ses photos au format JPEG sur une base de 3 Mo minimum** via une application type wetransfer ou autre, par mail à l'adresse suivante :

concoursppsancerrois@gmail.com

Ses photos devront être localisées par une adresse ou une carte situant l'endroit d'où elles ont été prises.

Ses photos devront être légendées avec nom et prénom de cette façon :

Préfééré – Martin(e) DUPONT et Choquant – Martin(e) DUPONT.

Le personnes mineurs devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal. (modèle figurant en annexe 1 du présent règlement)

Chaque participant indiquera son âge et sa profession.

7. JURY DU CONCOURS et CRITERES DE SELECTION

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies. Il sera constitué de 6 membres : deux membres du Comité Sancerrois Patrimoine Mondial, deux paysagistes conseils chargés de l'élaboration du Plan de Paysage et deux élus locaux (maires ou conseillers municipaux).

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les photos et les textes les accompagnant.

Les critères de sélection seront :□ la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et singularité de la prise de vue),□ la puissance d'évocation du cliché, la qualité du texte explicatif.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le règlement du concours. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, les photos reçues après la date de clôture des inscriptions, les photos portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institution tierce présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement.□Le jury du concours se réserve le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées.□**La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.**□Les participants seront informés par courrier ou par courriel des résultats.

8. PRIX ET RECOMPENSES

Le 1er prix dans la catégorie moins de 12 ans recevra un bon d'achat d'une grande enseigne culturelle d'une valeur de 100 € (cent euros)

Le 2ème prix dans la catégorie moins de 12 ans recevra un bon d'achat d'une grande enseigne culturelle d'une valeur de 50 € (cinquante euros)

Le 1er prix dans la catégorie plus de 12 ans recevra un bon d'achat d'une grande enseigne culturelle d'une valeur de 150 € (cent cinquante euros)

Le 2ème prix dans la catégorie plus de 12 ans recevra un bon d'achat d'une grande enseigne culturelle d'une valeur de 75 € (soixante quinze euros)

Les 3 meilleures photos seront publiées dans la Voix du Sancerrois.

9. RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur à titre gracieux des clichés au bénéfice du Comité Sancerrois Patrimoine Mondial pour une durée de 10 ans à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. En contrepartie, le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial s'engage à divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) qui pourra être mentionnée sur les sites internet ou pages des réseaux sociaux de l'une ou plusieurs des 24 communes participant au Plan de Paysage ou les sites internet ou les pages des réseaux sociaux du Comité Sancerrois Patrimoine Mondial, du Plan de Paysage, dans une exposition, dans les bulletins municipaux de l'une ou plusieurs des 24 communes, (ou tout autre support de communication), dans la presse locale, dans le dossier Plan de Paysage, dans les dossiers de labellisation portés par le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial ou tout autre support. Les tirages sur papier réalisés et financés par le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial resteront sa propriété.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

Le thème de ce concours étant les paysages du Sancerrois, les photos devront être prises depuis les lieux publics. Il est vivement recommandé d'éviter de photographier des personnes identifiables ou des lieux privés. Le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou

images envoyées. □ Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de photos prises depuis des lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (**annexes 2 et 3**).

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Le comité Sancerrois Patrimoine Mondial décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés. Le comité Sancerrois Patrimoine Mondial se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. □

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....

Demeurant à

.....
.....

Email En ma
qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles) Autorise
mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM

Prénom

Né(e) le

A participer au concours photo organisé par le Comité Sancerrois
Patrimoine Mondial

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo

Fait à le

Signature

ANNEXE 2

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e).....

Demeurant à

.....
.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signature de la personne photographiée

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du photographe

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

ANNEXE 3

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE

Je soussigné(e).....

Demeurant à

.....
.....

AUTORISE Mlle/Mme/M.

.....

A photographier et à utiliser la photographie
de

Situé(e)

.....

..... dans
le cadre du concours photo organisé par le Comité Sancerrois
Patrimoine Mondial.

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu
décrit ci-dessus par le Comité Sancerrois Patrimoine Mondial; ceci sur
différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans
limitation de durée.

Fait à le

Signature du ou des propriétaire(s)

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du photographe

(précédée de la mention « lu et approuvé »)